



Cette année marque le 30<sup>e</sup> anniversaire de l'adoption de la Convention du patrimoine mondial. Trente ans après, la Convention reste un document remarquablement visionnaire, capable d'autres succès exceptionnels en matière de conservation mondiale.

La 25<sup>e</sup> session du Comité à Helsinki, en décembre dernier, a néanmoins reconnu la nécessité d'une réflexion stratégique d'ensemble sur la mise en œuvre de la Convention. Le Comité en débattera à Budapest, à sa 26<sup>e</sup> session en juin 2002.

Comme l'a souligné le Comité à Helsinki, renforcer la *crédibilité* de la Convention, épauler la *conservation* des biens du patrimoine mondial, et favoriser le développement des *capacités* en conservation, tels sont les objectifs qui sous-tendent la mise en œuvre future de la Convention.

Le Comité en est maintenant à affiner les outils permettant d'atteindre ces objectifs stratégiques.

Pour renforcer la crédibilité de la Liste du patrimoine mondial il faut maintenir son haut niveau en tant qu'inventaire et réseau mondial sélectifs de biens du patrimoine de «valeur universelle exceptionnelle».

Il faut assurer la conservation à long terme de tous les biens figurant sur la Liste du patrimoine mondial. L'inscription doit signifier une différence tangible pour la conservation et la protection futures du patrimoine (biens individuels et ensemble de biens) à l'échelle mondiale.

La mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial doit aussi attirer un financement durable et d'autres ressources techniques.

Dans ce cadre, l'inscription d'un bien sur la Liste du patrimoine mondial en péril (sujet très débattu ces dernières années) doit servir à soutenir la mobilisation de la solidarité internationale et assurer le soutien en faveur de la conservation de ce bien en coopération avec l'Etat partie concerné.

Le développement des capacités, la formation, la recherche et l'éducation – troisième objectif – sont nécessaires pour améliorer la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial. Il faut donc développer les compétences techniques, scientifiques et traditionnelles en conservation du patrimoine culturel et naturel.

Il y a dix ans, à Santa Fe, Etats-Unis, la 16<sup>e</sup> session du Comité a établi une série d'orientations stratégiques. Le but de la réflexion stratégique en cours est de permettre au patrimoine mondial de relever les défis des dix ans à venir.

*Francesco Bandarin, Directeur du Centre du patrimoine mondial*

Il nous faut inciter tout citoyen à devenir acteur de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine de l'humanité. C'est par une prise de conscience collective, une mobilisation et une action accrues aux valeurs du patrimoine, en particulier avec la participation des jeunes, que cette année 2002, Année des Nations Unies pour le patrimoine culturel, prendra toute sa dimension.

*Message de Koïchiro Matsuura,  
Directeur général de l'UNESCO*

- 1 Editorial - Francesco Bandarin**  
Directeur du Centre du patrimoine mondial
- 2 Le Caire islamique au premier plan**  
**Entretien avec le Délégué permanent du Royaume-Uni auprès de l'UNESCO**  
**France-UNESCO**
- 3 Ecotourisme et patrimoine mondial**  
**Patrimoine mondial 2002 : héritage partagé, responsabilité commune**  
**Patrimoine mondial en péril**
- 4 Pour en savoir plus**  
**Qui fait quoi ?**  
**Calendrier**

## Le Caire islamique au premier plan

Un colloque international sur la restauration et la conservation du Caire islamique, organisé conjointement par le Ministère égyptien de la Culture, le Conseil suprême des Antiquités et le Centre du patrimoine mondial, s'est tenu au Caire du 16 au 20 février 2002. On comptait parmi les intervenants Abdel Raheem Shehatah, Gouverneur du Caire ; Farouk Hosni, Ministre de la Culture ; G.A. Gaballa, Secrétaire général du Conseil Suprême des Antiquités ; Henrik Lilius, Président du Comité du patrimoine mondial ; Michael Petzet, Président de l'ICOMOS ; Francesco Bandarin, Directeur du Centre du patrimoine mondial ; Mohamed El Deek, Directeur du Bureau de l'UNESCO au Caire, ainsi que des experts d'universités, de musées et d'instituts d'art et d'archéologie d'Égypte, d'Europe et des États-Unis.

Le Caire est une ville animée et moderne qui s'est développée et étendue autour d'un centre historique. Elle possède de loin la plus grande concentration de monuments historiques du monde islamique. Assurer la meilleure coordination des efforts de conservation et de protection de cet ensemble unique comme du patrimoine copte et romain de la ville, tel était le thème qui a convaincu certains des plus célèbres experts du monde en conservation des villes historiques à se joindre aux autorités égyptiennes et aux représentants du Centre du patrimoine mondial pour ce colloque de cinq jours.

L'ambitieuse décision prise au début du XIX<sup>e</sup> siècle de déplacer la ville moderne du Caire de trois kilomètres vers l'ouest a permis de maintenir la vieille ville à peu près intacte et fonctionnant en grande partie comme aux siècles passés. Malgré cela, le délabrement et les effondrements ont causé bien des ravages. La montée du niveau de la nappe phréatique due à l'expansion urbaine permanente autour du centre historique menace en permanence les monuments. La pollution, la poussière et la circulation en constante augmentation dans la ville ont aussi des effets très nuisibles sur tous les bâtiments historiques. A cela s'ajoute l'absence de plan de conservation d'ensemble de la ville.

Après des années d'abandon relatif, les autorités égyptiennes ont réagi en lançant une grande campagne de restauration pour traiter ces problèmes. Une imposante documentation composée d'études, de recherches et d'enquêtes a été rassemblée par un Département spécial sur le Caire islamique au

Le Caire islamique, Égypte



© UNESCO/M. Spier-Donati

Ministère de la Culture et quarante-huit monuments ont été restaurés depuis trois ans. Il est prévu de tripler ces résultats d'ici six ans.

Une telle entreprise a cependant suscité quelques craintes parmi les responsables de la conservation soucieux du respect de l'authenticité des bâtiments historiques et du tissu social traditionnel de la ville. Le colloque a donc servi de tribune à un débat professionnel et à une évaluation de ce programme. Il a également permis de voir comment on pouvait lui intégrer d'autres projets.

Le colloque a conclu que les problèmes communs à toute la ville – notamment les eaux souterraines et l'infrastructure – exigent une planification méthodique et une coordination institutionnelle. La modernisation du réseau de distribution d'eau, du réseau d'égouts et des revêtements routiers est une priorité majeure. Les experts ont prévenu que si l'on ne prend pas ces mesures de suite, une grande partie du travail actuellement réalisé va se détériorer tellement rapidement qu'il faudra bientôt tout recommencer sur les mêmes bâtiments.

La conservation du Caire historique rencontre aussi un autre problème : la modification sociale de la population à mesure que l'on rénove et que l'on préserve les monuments. Le colloque a souligné l'importance de la continuité du mode de vie traditionnel ; il a reconnu qu'une base sociale et économique

forte est un atout précieux susceptible d'équilibrer la participation et les subventions gouvernementales pour la conservation de la partie ancienne du Caire. Il a été rappelé que la restauration et la réutilisation adaptative des monuments ne devaient être entreprises qu'après le choix d'un usage compatible et de mécanismes de gestion lors d'un processus consultatif avec tous les acteurs concernés.

Autre résultat important de ce colloque, le projet de lancement d'un Manuel de conservation du Caire historique, qui devrait fournir des normes et des spécifications techniques pour la restauration et la préservation, à partir de l'expérience exceptionnelle acquise au cours de toutes les années de projets de conservation au Caire. Les autorités égyptiennes ont accepté de travailler au Manuel – financé par les fonds en dépôt égyptien et italien à l'UNESCO – avec le Centre du patrimoine mondial.

Commentant les résultats du colloque, le Chef de l'Unité de la région arabe, Giovanni Boccardi, a déclaré : « Nous voudrions souligner le professionnalisme de cette rencontre. Il était important d'avoir un échange d'idées, de noter officiellement ce que les autorités et les autres participants voulaient dire. »

Un résumé des conclusions et recommandations de ce colloque sera bientôt disponible sur le site Internet du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO (<http://whc.unesco.org>).

Dorset et la côte Est du Devon, Royaume-Uni

## Entretien avec le Délégué permanent du Royaume-Uni auprès de l'UNESCO

Au cours des prochains mois, *La Lettre du patrimoine mondial* va s'entretenir avec des nouveaux membres du Comité du patrimoine mondial. Nous avons ainsi rencontré l'Ambassadeur David L. Stanton, Délégué permanent du Royaume-Uni auprès de l'UNESCO. Nous lui avons demandé quel rôle il envisage pour le Royaume-Uni au sein du Comité :

Nous devons reconnaître que beaucoup d'États parties ne tirent pas tout le parti possible de la Convention. A nous de concevoir des moyens pour leur permettre de le faire.

Il faut se rendre compte que la protection du patrimoine dépasse le concept de sites particuliers. On assiste à une approche plus globale de la conservation ; je pense au concept de paysage culturel, comme par exemple le Val de Loire.

**Quelle peut être la contribution précise du Royaume-Uni ?**

La Grande-Bretagne a acquis une grande expérience et a fait quelques erreurs. Nous pouvons mettre en commun notre expérience de la gestion publique et bénévole du patrimoine au Royaume-Uni, comme l'atteste le travail du National Trust. Le fait que le Royaume-Uni soit membre du Conseil exécutif de l'UNESCO peut aussi être utile.

Au Royaume-Uni, le travail du Comité a une très bonne visibilité par rapport au reste de l'action de l'UNESCO. La préservation du patrimoine mondial suscite un grand intérêt du public. Par exemple, le dernier *Annual Official*

*Yearbook* britannique présente largement tous les sites britanniques du patrimoine mondial. Nos cathédrales figurent sur la Liste. Mais nous allons plus loin. Nous nous intéressons à des sites industriels comme Saltaire et Blaenavon, et de plus en plus à notre patrimoine naturel comme le Dorset et la Côte Est du Devon.

**A votre avis, comment définir les relations entre le Comité et le Secrétariat ?**

Le rôle du Comité est de prendre des décisions requises par la Convention ; le rôle du Secrétariat est de mettre en œuvre ces décisions.

L'une des tâches du Comité est la gestion du Fonds du patrimoine mondial, en s'attachant à une vue générale, et non pas aux détails. Il faut approuver les objectifs et fixer les résultats à atteindre en adoptant une approche fondée sur les résultats. Le Comité ne doit pas faire de micro-gestion du Fonds. La mobilisation de nouvelles ressources pour le Fonds doit devenir une caractéristique beaucoup plus importante du travail du Comité.

## France-UNESCO

Premier accord du genre entre l'UNESCO et un organisme de développement, une déclaration de principe a été signée le 4 mars par Jean-Michel Severino, Directeur général de l'Agence française de Développement (AFD) et Koïchiro Matsuura, Directeur général de l'UNESCO.

Cet accord est fondé sur l'expérience acquise par l'UNESCO et l'AFD lors de l'exécution d'un projet pilote de coopération décentralisée entre les villes de Luang Prabang (Laos) et Chinon (France). L'AFD et l'UNESCO ont décidé de renforcer leur coopération dans les domaines de la protection, de la promotion et de la préservation des villes, des monuments et des espaces publics, et de prendre des mesures pour stimuler la réhabilitation des bâtiments historiques privés et leur réutilisation adaptative pour répondre aux besoins actuels.

La déclaration de principe a été signée dans le cadre de l'Accord de coopération France-UNESCO de 1997 pour la protection du patrimoine monumental, urbain et naturel. Le comité commun de coordination France-UNESCO s'est réuni le 6 mars pour étudier les réalisations de l'année passée et établir des priorités stratégiques pour 2002-2003. Le comité a noté que les partenariats avec des collectivités locales françaises, des institutions publiques et l'UNESCO se sont considérablement développés en 2001.

Pour consolider ces efforts, un accord supplémentaire a été signé le 3 avril entre le Ministère français des Affaires étrangères et l'UNESCO pour créer un fonds fiduciaire qui va permettre de financer les projets de manière plus flexible et de se libérer des contraintes budgétaires annuelles.

## L'Année des Nations Unies pour le patrimoine culturel



UNITED NATIONS YEAR FOR CULTURAL HERITAGE  
ANNÉE DES NATIONS UNIES POUR LE PATRIMOINE CULTUREL  
AÑO DE LAS NACIONES UNIDAS DEL PATRIMONIO CULTURAL  
سنة الأمم المتحدة للتراث الثقافي  
ГОД КУЛЬТУРНОГО НАСЛЕДИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ  
联合国文化遗产年

Au-dessus de la porte du Musée de Kaboul, ravagé par plus de vingt années de guerre, des mains anonymes ont placardé il y a quelques jours cette maxime : "Une nation est vivante lorsque sa culture reste vivante". Ce geste symbolique donne un sens profond à la résolution adoptée le 21 novembre 2001 par l'Assemblée générale des Nations Unies proclamant l'année 2002 **"Année des Nations Unies pour le patrimoine culturel"**.

Le patrimoine culturel d'un peuple est la mémoire de sa culture vivante. Il s'exprime par une multiplicité d'expressions tant matérielles (monuments, paysages, objets) qu'immatérielles (langues, savoir-faire, arts du spectacle, musique...). Mais il est aussi multiple dans ses origines. En retraçant sa propre filiation culturelle, en connaissant les influences plurielles qui ont sillonné son histoire et façonné son identité, un peuple est mieux à même de construire des relations pacifiques avec les autres peuples, de poursuivre le dialogue initié souvent depuis les temps immémoriaux, et de forger son propre avenir.

Chérir le patrimoine culturel, en prendre soin comme d'un trésor que nous ont légué nos ancêtres, et que nous avons le devoir de transmettre aussi intégralement que possible à nos propres enfants, est donc preuve de sagesse. C'est pourquoi il nous faut poursuivre l'action normative, et, à l'instar de la *Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel*, qui fêtera cette année son 30<sup>e</sup> anniversaire, concevoir des instruments à même de protéger efficacement l'ensemble du patrimoine culturel.

Mais aujourd'hui, le grand défi lancé à l'UNESCO, désignée chef de file de cette Année par les Nations Unies, est de faire prendre conscience aux pouvoirs publics, au secteur privé, à la société civile dans son ensemble, que le patrimoine culturel est non seulement un instrument de paix et de réconciliation, mais aussi un facteur de développement. Nombreux sont les exemples où une nouvelle gestion du patrimoine culturel a favorisé l'essor économique en créant des débouchés pour les populations locales, qu'il s'agisse d'artisanat, de tourisme culturel ou d'émergence de nouveaux métiers, ainsi que de nouvelles formes de créativité.

Il nous faut donc inciter tout citoyen à devenir acteur de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine de l'humanité. C'est par une prise de conscience collective, une mobilisation et une action accrues aux valeurs du patrimoine, en particulier avec la participation des jeunes, que cette année 2002, Année des Nations Unies pour le patrimoine culturel, prendra toute sa dimension.

D'où l'importance d'associer le patrimoine culturel aux politiques de développement. D'où l'importance de démontrer aussi, comme en Bosnie-Herzégovine, dans le Caucase ou au Cambodge, combien ce symbole identitaire puissant peut être fédérateur d'une réconciliation nationale. S'il est réhabilité dans les esprits non seulement comme témoignage d'un passé commun et assumé, mais aussi comme socle d'un avenir partagé.

**Le patrimoine culturel** recouvre des manifestations diverses, tant matérielles (monuments, paysages, objets) qu'immatérielles (langues, savoir-faire, arts du spectacle, musique ...). Il est d'une valeur inestimable pour la diversité culturelle en tant que source de richesse et de créativité, comme le rappelle la Déclaration universelle sur la diversité culturelle adoptée par l'UNESCO le 3 novembre 2001.

Pour exister, chaque peuple a besoin de témoigner de sa vie quotidienne, d'exprimer sa capacité créatrice, de conserver les traces

de son histoire. Le patrimoine est l'instrument de ce va et vient entre passé, présent et futur. Réceptacle des mémoires, il matérialise la valeur symbolique des identités culturelles et constitue un repère structurant fondamental des sociétés. Parce qu'il permet la compréhension de soi-même, le patrimoine culturel est

une des clefs de la compréhension des autres. De notre capacité à nous étonner et à nous émerveiller de cet autre que nous-même dépend notre respect et notre appréciation de la diversité humaine. Parce qu'il participe à ce dialogue ininterrompu entre les civilisations et les cultures, le patrimoine contribue à l'instauration et au maintien de la paix entre les peuples. Chaque peuple puise dans son patrimoine un sentiment d'identité et de cohésion.

Le patrimoine culturel n'a pas toujours désigné les mêmes choses et, au cours des dernières décennies, **la notion de patrimoine s'est considérablement modifiée afin de mieux rendre compte d'une approche plus globale et holistique seule à même de témoigner de l'universalité du génie humain dans ses créations.** Désignant d'abord les vestiges les plus monumentaux des cultures, la notion de patrimoine s'est progressivement enrichie de nouvelles catégories issues de secteurs d'activités non artistiques, comme le patrimoine industriel ou de contextes particuliers, comme le patrimoine subaquatique. Aujourd'hui, la notion de patrimoine est une notion ouverte, qui peut développer de nouveaux objets et de nouveaux sens car elle reflète la culture vivante plutôt qu'une image figée du passé. Nous savons depuis une trentaine d'années que nature et culture ne peuvent être séparées dans notre

approche du patrimoine afin de rendre compte de la diversité des formes culturelles et particulièrement de celles où s'exprime un lien étroit de l'être humain avec son environnement naturel.

Le patrimoine culturel est donc aujourd'hui une réalité complexe d'autant plus fragile et menacée que l'on connaît désormais son rôle dans la vie et le développement des sociétés. Aux assauts de la post-industrialisation, s'ajoutent les conflits, les vols et les pillages. L'actualité récente nous a imposé d'être les témoins de destructions spectaculaires et dramatiques et a clairement montré que le patrimoine de l'Autre peut devenir la cible symbolique de l'agressivité, de l'incompréhension et du rejet exercé contre celui-ci.

**La protection du patrimoine, sa valorisation et sa transmission aux générations futures sont donc des impératifs éthiques, inséparables du respect de la dignité de la personne humaine et d'un «vouloir vivre ensemble» d'individus et de groupes aux identités culturelles plurielles.** Sous toutes ses formes, le patrimoine témoigne de l'expérience et des aspirations humaines. Au moment de sa création, ce qui est appelé à devenir patrimoine puise aux racines du passé des traditions culturelles vivantes et s'épanouit au contact des autres. Le patrimoine ne peut être qu'un lieu de partage car il offre à chaque être humain la chance et le bonheur de se connaître, dans ce gisement de sens que constituent les expressions d'une culture qui n'est pas la sienne. Lieu de partage, le patrimoine a pour valeur première et constitutive la diversité.

Si les détournements du patrimoine culturel à des fins d'exclusion sont si choquants aujourd'hui, c'est sans doute parce que tous nous avons compris son utilité pour la cohésion des groupes sociaux et le rapprochement des communautés culturelles. Il y a, et il y aura toujours, un risque de manipulation par le patrimoine, et un risque pour le patrimoine lui-même, tant pour sa conservation physique que pour la pérennité de sa valeur symbolique. Il faut, aujourd'hui, accepter consciemment ce risque et prendre l'engagement d'en renverser l'enjeu d'exclusion pour faire du patrimoine un lieu de sauvegarde de la diversité et de dialogue des cultures.

La possibilité de jouir également du patrimoine dans sa diversité à l'échelle du monde, à l'apprécier et à s'enrichir à son contact, crée et justifie l'obligation internationale de solidarité et notre responsabilité collective pour ce qui est de la sauvegarde

du patrimoine commun de l'humanité. Notre responsabilité collective, d'autant plus nécessaire que cette collectivité est désormais mondiale, s'est concrétisée par le développement d'instruments juridiques qui ont fait entrer les actions concernant le patrimoine dans le domaine du droit et qui tendent à en assurer la sauvegarde physique. **Notre nouvelle responsabilité est de mieux comprendre et d'approfondir la réflexion sur les usages du patrimoine culturel afin de renforcer notre désir de vivre ensemble.**

Aujourd'hui s'ouvre un nouveau défi : faire de sa diversité un instrument de dialogue et de compréhension.

Par sa résolution 56/8, adoptée le 21 novembre 2001, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé **2002 «Année des Nations Unies pour le patrimoine culturel».** Cette résolution invite l'UNESCO à jouer le rôle de chef de file pour la célébration de cette année qui sera également marquée par le trentième anniversaire de l'adoption de la *Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel* (1972).

La célébration de l'Année des Nations Unies pour le patrimoine culturel nous offre une occasion exceptionnelle de mieux faire comprendre aux pouvoirs publics comme au secteur privé, à la société civile dans son ensemble et à la jeunesse en particulier, que le patrimoine culturel est à la fois un instrument de paix, de réconciliation et de compréhension mutuelle, et un facteur de développement. C'est pourquoi les activités pour la célébration de cette Année pour le patrimoine culturel seront articulées autour de deux axes principaux : **«dialogue»** et **«développement».**

Trois objectifs principaux sont prévus pour l'Année : **intensifier** la conduite de programmes, d'activités et de projets de mise en valeur et de protection du patrimoine ; **promouvoir** l'éducation pour le respect du patrimoine ; **encourager** des contributions volontaires pour financer et appuyer les activités visant à assurer la mise en valeur et la protection de celui-ci.

> Pour de plus amples informations sur l'Année des Nations Unies pour le patrimoine culturel :  
Web : [www.unesco.org/culture/unych](http://www.unesco.org/culture/unych)  
e-mail: [unych@unesco.org](mailto:unych@unesco.org)



# Ecotourisme et patrimoine mondial

Des représentants du Centre du patrimoine mondial, du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), du Centre RARE pour la conservation tropicale, et de la Fondation des Nations Unies (FNU) se sont rendus en Indonésie du 21 janvier au 3 février pour rencontrer les autorités, des ONG et des acteurs concernés et pour lancer le projet de la FNU «Associer la biodiversité, la conservation et le tourisme durable sur les sites du patrimoine mondial».

La mission s'est rendue aux Parcs nationaux de Komodo et d'Ujung Kulon et a cherché les moyens d'associer le développement du tourisme local à la conservation des sites du patrimoine mondial, dans le cadre du projet de la FNU.

Les deux Parcs nationaux ont un grand potentiel touristique et une importance capitale pour la communauté scientifique. Les îles volcaniques du Parc national de Komodo abritent une

population de quelque 5 700 lézards géants, plus connus sous le nom de «dragons de Komodo», qui n'existent nulle part ailleurs au monde. Ces lézards présentent un très grand intérêt pour les scientifiques qui étudient la théorie de l'évolution. Le Parc national d'Ujung Kulon, la plus vaste étendue restante des forêts fluviales de plaine de Java, abrite le rhinocéros de Java menacé d'extinction.

Outre ces deux sites d'Indonésie, le Projet de la FNU a sélectionné quatre autres sites du patrimoine mondial en Amérique latine et en Asie pour aider au développement de l'écotourisme.

Selon le responsable du Programme Biodiversité de la FNU, Seema Paul, «Il est évident que le tourisme peut être bénéfique mais il n'y pas beaucoup de bons modèles d'écotourisme – c'est à dire de tourisme écologiquement durable. Nous voulons tester ces programmes pour trouver le meilleur moyen d'utiliser les revenus du tourisme pour les communautés locales et pour le site, et appliquer ensuite ces idées à d'autres sites.»

La FNU a fourni une subvention d'1,5 million de dollars pour démarrer le Projet et a proposé une somme complémentaire de 500 000 dollars, à condition de trouver la même somme auprès d'un donateur extérieur. Aveda Corporation, fabricant de produits de beauté haut de gamme, a relevé le défi et a donné 500 000 dollars pour ce projet sur quatre ans qui a débuté en 2000.

«Nous pensons que les grandes entreprises ne doivent pas compromettre les possibilités pour les générations futures de subvenir à leurs besoins» a déclaré Horst Rechelbacher, fondateur d'Aveda.

En Indonésie, l'équipe de la mission a rencontré un grand nombre d'acteurs concernés. Widodo S. Ramono, Directeur des aires de conservation, a recommandé le projet renforce les compétences du personnel du Parc d'Ujung Kulon en matière de gestion des visiteurs. Des organisations non gouvernementales comme le WWF voudraient monter un programme touristique avec les communautés locales près d'Ujung Kulon. Rili Djohani, chef du Projet Komodo de la Nature Conservancy, a souligné la nécessité d'une «vision commune» du développement touristique pour maintenir l'intérêt du Parc et la qualité de l'expérience des visiteurs.

Les organisateurs du Projet doivent encore trouver 1 million de dollars auprès de donateurs extérieurs pour intégrer totalement les activités en cours en Indonésie et dans les quatre autres sites. Le reliquat permettra un financement complémentaire de guides locaux et de formation en développement des affaires permettant une meilleure participation locale.

«C'est une occasion passionnante d'assurer une formation et des ressources directement à ceux qui luttent sur le terrain pour protéger d'important sites naturels», a déclaré Natarajan Ishwaran, chef de la Section du patrimoine naturel au Centre.

Il a toutefois signalé que le tourisme mondial génère actuellement peu d'avantages matériels pour les sites du patrimoine mondial des pays en développement.

Le Projet de la FNU et la proclamation de l'année 2002 «Année internationale de l'écotourisme» devraient jouer un rôle de catalyseur avec des retombées positives pour les communautés locales et le patrimoine mondial.

«Nous voulons adapter les activités touristiques aux besoins des sites et des communautés locales en mettant en œuvre des projets de base qui associent conservation et développement économique. Nous cherchons à aider les sites à planifier un tourisme durable pour maintenir l'équilibre entre tourisme et conservation. Enfin, nous voulons inciter les professionnels du tourisme à dégager des fonds pour mieux protéger les sites», a déclaré Art Pedersen, consultant en tourisme et gestion des visiteurs au Centre du patrimoine mondial.

Informations : [a.pederson@unesco.org](mailto:a.pederson@unesco.org)



Patrimoine mondial en péril  
Ichkeul, Tunisie © San Marcos

## Parc national de l'Ichkeul, Tunisie

Le Parc national de l'Ichkeul, l'une des quatre plus importantes zones humides de Méditerranée occidentale, est sur la Liste du patrimoine mondial en péril depuis 1996. C'est une zone humide inhabituelle dotée d'un grand lac d'où s'élève une imposante montagne de calcaire.

La construction de barrages depuis la fin des années 60 a eu de graves conséquences sur l'écosystème de zone humide, bien que tous les barrages aient été construits en dehors du Parc national.

Le remplissage du barrage de Sejenane dans les années 60, ainsi qu'une sévère réduction des principales sources d'eau douce, ont entraîné une augmentation considérable de la salinité des eaux du lac. Les précipitations n'ont dépassé la moyenne qu'à deux reprises en dix ans et ont été bien inférieures à la moyenne la plupart des hivers. Le lac est devenu salé ; sa salinité atteint des concentrations bien supérieures à celle de l'eau de mer en été et descend rarement en dessous de 15 gr par litre en hiver.

La végétation du lac a changé en conséquence. Les effets de cette diminution de la végétation d'eau douce sur les populations d'oiseaux sont immenses. Le nombre de fuligules milouins, de canards siffleurs et autres canards qui venaient y passer l'hiver est passé de plus de 200 000 à tout juste 10 000. Il ne reste plus que quelques centaines d'ois cendrées au lieu de 20 000. Les espèces reproductrices ont perdu leur couverture de roseaux propice à la construction des nids et dont elles tiraient leur nourriture naturelle, et elles ont presque disparu.

Des études réalisées dans les années 90 à la demande du Gouvernement tunisien ont proposé un train de mesures pour améliorer la situation et restaurer les habitats dégradés. Les besoins en eau de l'Ichkeul figurent maintenant officiellement dans la planification hydrologique de la région.

Le lac nécessite 280 millions de mètres cubes d'eau par an et le barrage de Sidi Barak devrait servir de stabilisateur pour compenser les déficits annuels causés par de faibles précipitations et/ou des taux élevés d'évapotranspiration.

Le Comité du patrimoine mondial a vivement engagé l'Etat partie et l'UICN à poursuivre et finaliser les négociations pour sélectionner des paramètres et indicateurs de suivi de l'état de conservation du site, et à fixer des repères, des calendriers et des conditions pour permettre au Comité d'évaluer annuellement l'avancement de la réhabilitation du Parc national de l'Ichkeul.

## Patrimoine mondial 2002 : héritage partagé, responsabilité commune

Un congrès international d'experts intitulé «Patrimoine mondial 2002 : héritage partagé, responsabilité commune», organisé par l'UNESCO, avec le soutien du gouvernement italien, se tiendra à la Fondation Cini, sur l'île de San Giorgio Maggiore, Venise, Italie, du 14 au 16 novembre. Cet événement fait partie des manifestations destinées à marquer le 30<sup>e</sup> anniversaire de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel.

On attend plus de 600 participants à ce Congrès destiné à renforcer la portée de la Convention du patrimoine mondial, élargir le débat sur son avenir et consolider les partenariats entre les gouvernements et la société civile dans l'avancement de la conservation et du développement durables.

Les participants réunis en séance plénière discuteront des thèmes suivants :

- Coopération internationale pour la conservation du patrimoine mondial
- Elargissement du cercle des partenaires et le rôle des autorités locales et régionales et agences de développement
- Les relations entre la conservation du patrimoine mondial et le développement socioéconomique
- Le patrimoine mondial emblématique de la conservation de la nature
- Le rôle des acteurs non gouvernementaux dans la conservation et le développement durable
- Exemples de nouvelles formes de partenariats pour la conservation du patrimoine naturel et culturel
- Sensibilisation, renforcement des capacités et rôle de divers outils médiatiques dans la communication sur le patrimoine mondial
- Programmes d'affiliation comme outils de sensibilisation
- L'univers des compétences techniques pour la conservation du patrimoine culturel

La Fondation Cini,  
Venise, Italie

- Comment faire participer les jeunes à la conservation du patrimoine mondial
- Initiatives de partenariats pour le patrimoine mondial.

Parrainé par le Gouvernement italien et organisé par le Centre du patrimoine mondial en collaboration avec le Bureau de l'UNESCO à Venise (ROSTE), la Ville de Venise et la Région de Vénétie, ce Congrès sera l'événement marquant d'une série d'initiatives précédant la réunion d'experts.

Juste avant le congrès, plusieurs villes italiennes vont accueillir les 11 et 12 novembre une série de colloques-ateliers sur les thèmes suivants :

- Les outils juridiques de la conservation du patrimoine mondial
- Paysages culturels : les défis de la conservation
- Responsabilité du secteur privé dans la gestion du patrimoine mondial
- Partenariats pour la conservation des Villes du patrimoine mondial
- Le suivi du patrimoine mondial
- Partenariats pour la préservation de la nature et de la biodiversité
- Formation universitaire au patrimoine mondial
- Gestion des sites du patrimoine mondial
- Mobiliser les jeunes pour le patrimoine mondial.

Informations :  
e-mail : [venice2002@unesco.org](mailto:venice2002@unesco.org)  
<http://whc.unesco.org/venice2002>



© P.Werquin

Une femme ougandaise  
extrait du sel aux Jardins de  
sel de Kibiro, paysage  
culturel où a eu lieu  
un atelier de formation



© G. Fontana - Antonelli

pour en savoir plus

Le **Forum UNESCO - Université et patrimoine** est un réseau international d'universités enseignant des disciplines liées au patrimoine. Ce réseau, créé en 1996, compte maintenant plus de 300 universités du monde entier. Il a pour objectifs la promotion des échanges entre étudiants et universitaires et la diffusion d'informations et de programmes de développement. Son siège est à l'Université polytechnique de Valence (Espagne). Au sein du Centre du patrimoine mondial, il est coordonné par la Directrice adjointe du Centre, Minja Yang, avec l'assistance de Marielle Richon. Informations : [www.unesco.org/culture/forum](http://www.unesco.org/culture/forum)

La **Réunion sous-régionale sur les rapports périodiques pour l'Amérique du Sud**, organisée par l'UNESCO-Montevideo, s'est tenue dans cette ville de l'Uruguay du 12 au 17 mars. Elle a réuni des participants de dix Etats parties, représentant le patrimoine culturel et naturel, ainsi que des experts régionaux et des représentants des organes consultatifs et de l'UNESCO.

Du 24 février au 4 mars, une équipe commune du Centre et d'experts du patrimoine naturel et culturel s'est rendue dans **l'Etat caraïbe de Grenade** pour conseiller cet Etat partie sur les sites qu'il pourrait inscrire sur sa liste indicative. Trois sites ont été recommandés à l'issue de la mission.

Du 25 février au 1<sup>er</sup> mars, 62 experts du milieu marin ont tenu un atelier à Hanoï, Viet Nam, organisé par le Centre du patrimoine mondial et l'Union mondiale pour la nature (UICN) et financé par la Fondation des Nations Unies. Objectif : fixer les priorités de **protection de la biodiversité de valeur universelle exceptionnelle dans les écosystèmes tropicaux marins, côtiers et des petites îles**. Cet atelier a recommandé que le Comité du patrimoine mondial encourage l'inscription de sites distincts et groupés/transfrontaliers des régions tropicales à partir des zones jugées prioritaires par les experts.

Un atelier sous-régional intitulé **«Renforcement des capacités et développement institutionnel en Afrique de l'Est»** s'est tenu à Kampala, Ouganda, le 12 février, avec la participation de représentants de l'Erythrée, du Kenya, de l'Ouganda, du Soudan et de Tanzanie. Les participants et les formateurs ont mené une session de travail de terrain à Kibiro, sur les bords du lac Albert, sur un site qui représente une nouvelle catégorie de sites potentiels du patrimoine mondial : savoir-faire traditionnel et patrimoine technique. Cet atelier constituait la première phase d'un projet de plus grande envergure qui inclura un débat sur les plans d'action nationaux dans chaque pays concerné.

Une conférence internationale sur **«Le patrimoine mondial aux mains des jeunes - Dialogue entre les civilisations»** organisée par la Commission nationale égyptienne pour l'UNESCO en collaboration avec le Siège de l'UNESCO, a eu lieu à Assouan et au Caire, Egypte, du 6 au 12 février 2002, avec la participation d'environ 80 experts du patrimoine et de l'éducation de 20 pays. Principal résultat de cette manifestation : les pays participants se sont engagés à renforcer l'éducation au patrimoine mondial au niveau national et à élaborer des directives pour réaliser des ensembles éducatifs multimédia sur les sites du patrimoine mondial. Les activités complémentaires prévoient des projets sur des routes du dialogue interculturel selon trois thèmes : la Route de la Soie, le Bassin méditerranéen et Trans-océan.

## Qui fait quoi ?

**Francesco Bandarin**, Directeur du Centre du patrimoine mondial, s'est rendu en mars en mission en Argentine et Uruguay où il a assisté à la Réunion sud-américaine sur les rapports périodiques ; en février, il a pris part au Colloque international sur la conservation du Caire historique et il a assisté à Tunis à la Conférence internationale «Renforcement de la stratégie du patrimoine culturel» organisée par l'Institut national du Patrimoine de Tunisie. En février, **Minja Yang**, Directrice adjointe du Centre, a participé à un séminaire d'experts destiné aux promoteurs, organisé par l'Institut Empresa de Madrid où elle a prononcé un discours sur «Le développement immobilier dans les villes du patrimoine mondial : menace ou occasion ?». En janvier, Mme Yang est allée au Bénin avec le Délégué permanent du Bénin à l'UNESCO, l'Ambassadeur O. Yai, et C. Barillet, expert détaché au Centre du patrimoine mondial par le Gouvernement français, pour conseiller les autorités béninoises dans la préparation d'une proposition d'inscription au patrimoine mondial de la ville de Porto Novo, et pour lancer un projet pluriannuel de préparation de son plan de conservation. **Natarajan Ishwaran**, chef de la Section du patrimoine naturel au Centre, s'est rendu en mars à l'UICN, à Gland, Suisse, pour la réunion préparatoire du 5<sup>e</sup> Congrès sur les aires mondiales protégées, prévu en septembre 2003 à Durban, Afrique du Sud. **Mechtild Rössler**, Chef de la section Europe, et **Frédérique Robert**, Spécialiste-adjointe à la section Europe, ont fait partie de la mission



**Herman Van Hooff**, Conseiller pour le patrimoine mondial en Amérique Latine et aux Caraïbes ; **Mariano Arana**, Maire de Montevideo et **Francesco Bandarin**, Directeur du Centre du patrimoine mondial

internationale UNESCO-ICOMOS qui s'est rendue dans la ville médiévale roumaine de Sighisoara en mars pour évaluer l'impact d'un projet de parc à thème, «Dracula Park», aux environs de la ville. Dans le cadre de la Déclaration commune Gouvernement italien/UNESCO sur la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, **Giovanni Boccardi**, Chef de l'Unité des Etats arabes, a participé en mars à un cours d'orientation pour des experts italiens, organisé par le Centre du patrimoine mondial et l'ICCROM. Vingt et un experts des ministères italiens des biens culturels, de l'environnement et des Affaires étrangères y ont assisté.



Le n° 24 de la *Revue du patrimoine mondial* (février 2002) met en lumière les 31 nouveaux sites ajoutés à la Liste du patrimoine mondial. Au sommaire également : l'ancienne Merv au Turkménistan, sur la Route de la Soie, qui incarne 4 000 ans d'histoire de peuplement de cette région désertique ; Arequipa, au Pérou, et ses magnifiques bâtiments coloniaux blancs ; le corridor biologique méso-américain où huit sites naturels du patrimoine mondial participent à un ambitieux projet de conservation ; le Centre historique de Riga, capitale de la Lettonie, qui renferme l'un des plus grands ensembles de bâtiments Art nouveau d'Europe.

Tenez-vous au courant des questions concernant le patrimoine mondial et contribuez à le préserver en vous abonnant à la *Revue du Patrimoine Mondial* de l'UNESCO :

Ediciones San Marcos  
Alcántara 11, 28006 Madrid, Spain  
tél: 34 91 431 43 19 - fax: 34 91 431 65 39  
e-mail: [suscripciones@ediciones-sanmarcos.com](mailto:suscripciones@ediciones-sanmarcos.com)  
<http://www.worldheritageview.org>

### 18 au 20 avril

**L'avenir des Alpes – Conférence internationale sur la Convention alpine**

Innsbruck, Autriche.

Informations : [franz.maier@umweltdachverband.at](mailto:franz.maier@umweltdachverband.at)

### 20 au 25 avril

**Premier cours de renforcement des compétences en patrimoine mondial pour les jeunes de la région arabe** Pétra, Jordanie.

Informations :

[e.qaraeen@unesco.org.jo](mailto:e.qaraeen@unesco.org.jo) ou [r.oei@unesco.org](mailto:r.oei@unesco.org)

### 16 au 17 mai

**Conférence internationale sur les solutions autres que la reconstruction historique dans les villes du patrimoine mondial de l'UNESCO** Tallinn, Estonie.

Commission nationale estonienne pour l'UNESCO.

### 31 mai

**Cérémonie d'inscription au patrimoine mondial de la Zone d'exploitation minière de la Grande montagne de cuivre de Falun, Suède**

Commission nationale suédoise pour l'UNESCO.

### 6 au 8 juin

**Célébration du 30<sup>e</sup> anniversaire de la Convention du patrimoine mondial en Allemagne** Potsdam, Allemagne.

Commission nationale allemande pour l'UNESCO.

### 12 au 15 juin

**Réunion européenne de l'UICN/CMAP**

Poertschach, Woerther See, Carinthie, Autriche.

Informations : [ingrid.adelpoller@bmu.gv.at](mailto:ingrid.adelpoller@bmu.gv.at)

### 20 au 22 juin

**Réunion internationale sur les villes de montagne : Villes du patrimoine mondial et catastrophes naturelles** Chambéry, France. (Ville de Chambéry, la Division des sciences de la Terre de l'UNESCO et le Centre du patrimoine mondial)

Informations : [w.eder@unesco.org](mailto:w.eder@unesco.org)

### 24 au 29 juin

**26<sup>e</sup> session du Comité du patrimoine mondial**

Budapest, Hongrie.

Informations : <http://www.whcmeeting.hu/>

Patrimoine Mondial

la lettre

Editeur : Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO  
7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP, France  
Fax : +33(0)1 45 68 55 70  
<http://whc.unesco.org>  
e-mail : [wheditor@unesco.org](mailto:wheditor@unesco.org)

Rédaction : Barbara Giudice

Coordination : Vesna Vujicic-Lugassy  
(e-mail : [v.vujicic@unesco.org](mailto:v.vujicic@unesco.org))

Assistance : Karalyn Schenk

Traduction anglais-français : Sabine de Valence

Conception graphique : Nadia Gibson / Grace Hodeir

Impression : UNESCO  
ISSN : 1020-0614

Cette Lettre est disponible sur demande en trois versions :

Imprimée :

écrire au Centre du patrimoine mondial

E-mail :

envoyer le message «subscribe whnews» à  
[majordomo@world.std.com](mailto:majordomo@world.std.com)

Web :

<http://whc.unesco.org/news/index-fr.htm>